

AVIS D'OUVERTURE D'UNE ENQUÊTE PUBLIQUE ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE CONJOINTE

Par arrêté du 25 octobre 2023, sur demande du maire de Sanary-sur-Mer, le Préfet du Var a prescrit l'ouverture des enquêtes publique et parcellaire nécessaires à la réalisation du projet d'aménagement du chemin de la Lange, sur le territoire de la commune de Sanary-sur-Mer, à son bénéfice.

Les objectifs principaux de cet aménagement sont : 1) garantir la continuité piétonne ; 2) sécuriser la circulation routière au niveau de l'intersection avec la traverse de l'Huide et l'avenue du Mont d'Or ; 3) mettre aux normes les trottoirs afin de, notamment, permettre l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ; 4) régulariser les parties de parcelles incluses dans l'assiette de la voie.

Le responsable (pétitionnaire) du projet est la Mairie de Sanary-sur-Mer – Hôtel de Ville – 1, Place de la République – CS 70001 – 83112 Sanary-sur-Mer.

Le commissaire enquêteur est M. Pierre MONNET. En cas d'empêchement, un commissaire enquêteur remplaçant pourra être nommé après interruption des enquêtes.

Commune concernée par ces enquêtes : Sanary-sur-Mer.

Le siège des enquêtes est fixé en mairie de Sanary-sur-Mer.

Les enquêtes se tiennent en mairie de Sanary-sur-Mer, du lundi 11 décembre 2023 au vendredi 29 décembre 2023 inclus, soit 19 jours consécutifs (samedis, dimanches et jours fériés étant toutefois exceptés).

Pendant la durée des enquêtes, le dossier complet est consultable :

- sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-information-et-participation-du-public/>.

- sur support papier, en mairie de Sanary-sur-Mer. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur des registres d'enquêtes à feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, aux jours et heures ci-après :

Lieu des enquêtes	Ouverts		Permanences du commissaire enquêteur	
	Jours	Heures	Jours	Heures
[siège de l'enquête] Mairie de Sanary-sur-Mer Hôtel de Ville 1, Place de la République CS 70001 83112 Sanary-sur-Mer	du lundi au jeudi	de 8h30 à 16h30	Lundi 11 décembre 2023	8h30 à 12h
			Jeudi 14 décembre 2023	13h30 à 16h30
			Mardi 19 décembre 2023	8h30 à 12h 13h30 à 16h30
			Vendredi 22 décembre 2023	8h30 à 12h
	le vendredi	de 8h30 à 15h30	Vendredi 29 décembre 2023	13h30 à 15h30

- sur un poste informatique au siège des enquêtes aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessus. Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée des enquêtes.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du commissaire enquêteur, au siège des enquêtes. Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête correspondant tenu à disposition au siège des enquêtes.

Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/4976/>

Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante :

enquete-publique-4976@registre-dematerialise.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie Sanary-sur-Mer, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var et sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/>, à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire à l'adresse courriel précitée ou bien en écrivant à l'adresse courriel suivante : urbanisme@sanarysurmer.com.